

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
La société civile dans sa diversité

Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles Rhône-Alpes 2011-2015

21 Juin 2011

Les Avis et Contributions

Rhône-Alpes Région

Conseil économique, social et environnemental
régional

**Contrat de plan régional
de développement
des formations professionnelles
Rhône-Alpes 2011-2015**

Rapporteur

M. Marc PERRET

Président de la commission n° 3 « Formation »

Avis n° 2011-07

21 Juin 2011



Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
OU
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Cet avis a été adopté par 112 voix
par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 21 juin 2011

Sommaire

	Pages
1. Sur la méthode : capitaliser sur les acquis du PRDF	5
2. Un diagnostic et des objectifs partagés	6
3. Sur les principales évolutions du CPRDFP	6
Conclusion	8
Déclarations des groupes	

Le CESER Rhône-Alpes est appelé à se prononcer sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, à la demande de la Région Rhône-Alpes, dans des conditions de transmission des documents très défavorables. Ce document, signé avec les représentants de l'Etat, engage la Région pour la période 2011-2015.

Le CPRDFP est issu de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie qui précise que « la formation professionnelle doit permettre à chaque personne d'acquérir et d'actualiser des connaissances en favorisant son évolution professionnelle ».

Dans cet objectif, elle prévoit qu'une stratégie coordonnée soit définie et mise en œuvre par l'Etat, le Conseil régional, et les partenaires sociaux et contractualisée pour 4 ans au moyen du CPRDFP.

Le CESER note la volonté du Conseil régional d'associer tous les acteurs et les citoyens à cette démarche, dans un souci de démocratie.

Dans un contexte de fortes mutations économiques et de diffusion rapide des nouvelles technologies, le développement des formations professionnelles constitue un enjeu central pour favoriser la compétitivité des territoires et l'accès de chacun à l'emploi.

Cet avis est l'occasion pour le CESER Rhône-Alpes de réaffirmer l'intérêt qu'il porte à ces enjeux, notamment par le travail et les contributions de sa commission « Formation ».

1. Sur la méthode : capitaliser sur les acquis du PRDF

La Région Rhône-Alpes a adopté son premier Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) en décembre 1995.

Un deuxième PRDF, intitulé « stratégie régionale de l'orientation et de la formation tout au long de la vie », adopté en juillet 2003, a permis d'élargir son champ d'application à tous les publics.

En juillet 2006, la Région s'est engagée dans un processus de refondation du PRDF afin de tenir compte de ses nouveaux champs de responsabilité, dans l'objectif d'améliorer l'opérationnalité du dispositif.¹

L'élaboration concertée du CPRDFP a montré la volonté des différents partenaires de s'engager dans une démarche constructive en s'appuyant sur les acquis des précédents PRDF, notamment en terme de méthodologie, et de corriger les dysfonctionnements constatés.

Cette démarche de co-construction est une des originalités du CPRDFP de Rhône-Alpes et a permis de prendre en compte les orientations proposées par chacun.

Le CESER, lieu privilégié d'échanges et de propositions de la société civile organisée, se félicite de cette orientation qui a permis de capitaliser sur les expériences acquises et de dégager un consensus pour l'élaboration du CPRDFP.

¹ Pour mémoire, le CESER avait émis un avis adopté à l'unanimité lors de son assemblée plénière du 12 juillet 2006.

2. Un diagnostic et des objectifs partagés

Le CESER partage les éléments de diagnostic proposés par l'Etat et la Région.

Ils concernent tout d'abord les atouts de la région Rhône-Alpes : dynamisme démographique, niveau de formation relativement élevé, poids des services et de l'industrie dans l'économie.

Ce diagnostic n'éluide cependant pas les difficultés auxquelles sont confrontés les rhônalpins, souvent liées à des spécificités et des inégalités territoriales et qui se sont renforcées avec la dégradation de la situation économique.

Si quelques signes de reprise se manifestent, le marché du travail reste peu dynamique. Les évolutions constatées marquent en réalité un renforcement de certaines formes de précarité, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée, et les moins qualifiés.

Ce diagnostic partagé rappelle aussi que près de 11 000 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme chaque année dans notre région.

A cette occasion, le CESER rappelle ses travaux réalisés ou en cours, en matière d'individualisation des parcours de formation et d'accès à l'emploi des jeunes.

3. Sur les principales évolutions du CPRDFP

- Les grandes orientations politiques

Le CPRDFP engage la Région et l'Etat sur de grandes orientations politiques que le CESER a eu l'occasion de soutenir :

- la possibilité pour chaque rhônalpin d'accéder à des savoirs et à des compétences de base,
- accompagner chaque personne vers un niveau de qualification supérieur au cours de son parcours professionnel,
- améliorer l'accès à l'information et à l'élaboration d'un projet professionnel,
- intégrer les problématiques de formation et d'emploi face aux nouveaux enjeux économiques
- penser l'évolution de l'offre de formation dans une préoccupation constante d'équilibre et d'équité entre les différentes voies et les territoires,
- améliorer la prise en compte des difficultés d'insertion, de formation et d'emploi des jeunes dans un contexte qui leur est défavorable.

Ces orientations politiques doivent s'appuyer sur des principes d'action cohérents qui sont le gage de la réussite du CPRDFP ; il doit s'articuler prioritairement avec les différents schémas régionaux relatifs à la formation professionnelle.

Le CESER estime que le CPRDFP doit nécessairement comporter une dimension territoriale, en s'appuyant notamment sur les CTEF. Il partage la volonté de l'Etat, de la Région, et des partenaires sociaux d'en faire un outil de pilotage et de régulation permanente.

Le CESER se félicite de la volonté affichée de favoriser constamment la concertation et le dialogue social, dans les différentes phases de construction et de mise en œuvre du CPRDFP.

Il faut souligner que ce projet ambitieux fait aujourd'hui consensus. Il est le résultat d'une implication des trois acteurs clés (Etat, Région, et partenaires sociaux) pour la construction d'un espace régional de concertation à la hauteur des enjeux.

Sur ces bases, le CESER approuve les orientations proposées, qui visent à :

- soutenir la dynamique d'emploi en s'appuyant sur les spécificités des territoires,
- lutter contre l'augmentation des phénomènes d'exclusion et de précarité,
- renforcer la capacité d'expertise et de prospective dans le domaine de la formation et de l'emploi.

Sur ce dernier point, le CESER réaffirme qu'il souhaite occuper toute sa place.

- Sur la nouvelle gouvernance

Les trois partenaires se sont accordés sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance du CPRDFP, grâce à une réorganisation institutionnelle du CCREFP.

Celle-ci prévoit la mise en place de deux commissions :

- commission « Emploi », qui sera commune au Conseil régional de l'emploi et au CCREFP,
- commission « Orientation et formation tout au long de la vie », comportant elle-même trois sous-commissions : « sécurisation des parcours », « formations initiales des jeunes », et « orientation et insertion professionnelle ».

Cette réorganisation répond aux attentes exprimées par les partenaires sociaux et tient compte des faiblesses de gouvernance du précédent PRDF. Elle devra s'appuyer sur une animation et une coordination renforcées.

Si les groupes de travail thématiques peuvent présenter un intérêt, il faudra veiller à ne pas multiplier ces instances pour assurer une cohérence et une transversalité des actions.

Le CESER se félicite du maintien des trois groupes domaines initiés en 2006, dont les travaux alimenteront l'ensemble des commissions.

Cette nouvelle organisation doit permettre d'améliorer le fonctionnement des groupes domaines, avec trois axes de travail prédéfinis :

- les publics et les parcours,
- l'évolution des secteurs d'activité économiques en Rhône-Alpes,
- les caractéristiques et les enjeux territoriaux.

Conclusion

En conclusion, le CESER estime que la réussite du CPRDFP constituera une étape majeure dans la construction d'une véritable politique régionale de formation.

Le CESER restera attentif aux applications concrètes et aux modalités d'évaluation retenues, afin qu'elles soient en cohérence avec les ambitions affichées au niveau régional et les orientations définies par le conseil national de la formation tout au long de la vie, au terme de la loi du 24 novembre 2009.

Il pourra à cette occasion se donner les moyens d'un suivi régulier de la mise en œuvre du dispositif.

Le CESER se réjouit que l'ensemble des partenaires de la démarche ait pu s'accorder sur des principes d'actions communs au profit de l'intérêt général, au bénéfice à terme de l'ensemble des rhônalpins.

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement à Madame **Hélène BERNARD**, directrice générale adjointe, pôle vie lycéenne Rhône-Alpes, auditionnée le 8 juin 2011.

Déclarations des groupes

Intervention d'Alain TRICHARD, au nom du collège I

Mr le Président, chers collègues,

Le CESER se prononce aujourd'hui à la demande du Conseil régional sur le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles pour la période de 2011 à 2015.

Nous avons apprécié la méthode, bien que lourde, d'élaboration de ce CPRDFP, s'appuyant sur l'expérience vécue du PRDF, et sur une large concertation engagée avec les représentants de tous les acteurs de la formation professionnelle en Rhône-Alpes.

Ce travail correspond bien aux attentes exprimées par les partenaires sociaux, nous devons cependant regretter les délais très contraints pour l'aboutissement du document final et sa mise à disposition trop tardive à la réflexion du CESER.

Nous approuvons globalement les orientations contenues dans le CPRDFP. Le monde économique partage bien l'idée qu'il ne restera pas un document programmatique mais avec l'organisation de commissions, sous-commissions, permettant la mise en place de groupes de travail permanents ou ponctuels, un outil de pilotage opérationnel, évolutif, adaptable au regard des besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Dans cet esprit, concernant la construction d'une politique de formation par l'apprentissage pour l'enseignement secondaire comme pour l'enseignement supérieur, incluant les BTS, le monde économique avec les acteurs de l'enseignement supérieur entend être vraiment reconnu comme réelle partie prenante. Pour ce faire, la création d'une plateforme d'échanges et de propositions composée notamment de représentants des partenaires sociaux, des autorités académiques, de l'enseignement supérieur pourrait être officialisée dans le futur schéma d'organisation du CPRDFP en articulation avec les autres voies de formation et de certification. Le monde économique et l'enseignement supérieur auraient la responsabilité de l'animation de ce groupe de travail placé sous la responsabilité de la sous-commission formation initiale des jeunes.

La mise en place en Rhône-Alpes de ce groupe de travail serait aussi le gage du respect, d'une part des entreprises signataires des contrats d'apprentissage et financeurs par la taxe d'apprentissage, et d'autre part des universités et grandes écoles qui participent à la structuration et au développement du tissu économique régional par leurs compétences en matière de recherche et de formation.

En matière d'animation de la démarche, nous pensons que le travail réalisé en profondeur sur le PRDF tient à la fois à l'engagement de tous les acteurs, au respect d'une méthode rigoureuse mais aussi à l'action constante d'un chef de projet dédié. Nous encourageons fortement les représentants de l'Etat et de la Région à trouver ensemble le mode d'animation et de coordination adéquat pour faire vivre et fonctionner la méthode de travail et tenir le calendrier adopté pour les prochaines étapes.

Nous voterons cet avis rédigé à la hâte et nous remercions en particulier le président Marc Perret et notre chargé d'études Tristan Desfrennes pour leur implication.

Intervention d'André de LUCA, au nom de l'UPA

L'UPA RA souhaite rappeler quelques points fondamentaux de sa politique de formation professionnelle.

1/ L'UPA privilégie naturellement les établissements de formation gérés par les professions, et estime que l'ensemble des dispositifs de formation initiale sont nécessaires et complémentaires :

- de façon à offrir une diversité de choix aux postulants ;
- pour mailler au mieux le territoire rhonalpin ;
- pour permettre aux élèves qui ne souhaitent pas s'engager immédiatement dans le monde de l'entreprise par un contrat d'apprentissage, de bénéficier d'une bonne formation par la voie scolaire intégrant des périodes en entreprise ;
- pour que les différentes sensibilités puissent s'exprimer... compagnonnage, Maisons Familiales Rurales... dans un même objectif : former des jeunes trouvant leur épanouissement dans leur vie et dans leur métier, pouvant et devant être garant de leur avenir.

2/ Nous devons apporter à l'Education nationale, par des relations établies, une meilleure connaissance de nos métiers, afin que les conseillers qui ont en charge l'orientation, puissent le faire de façon objective et dans le seul intérêt des publics visés.

3/ Nous ne souhaitons pas une sélection à l'entrée des formations par le seul critère du niveau scolaire, mais bien par celui de la motivation ; la répartition des niveaux se faisant dans l'établissement de formation par des classes adaptées.

4/ Nous souhaitons que les entreprises artisanales puissent continuer à transmettre leur savoir et savoir-faire. Cette pratique ancestrale constitue une des valeurs premières de l'Artisanat. Nous veillerons à ce que les contraintes économiques et réglementaires ne viennent pas les entraver.

5/ Prendre un jeune en apprentissage constitue un investissement lourd pour une entreprise artisanale. Les incitations mises en place par les Pouvoirs publics, notamment par le Conseil régional, doivent être maintenues en direction des employeurs d'apprentis avec pour l'entreprise une obligation de dispenser une formation de qualité.

L'artisanat par la formation des jeunes est un ascenseur social qui fonctionne, il doit le rester. L'apprentissage n'est pas une variable péjorative d'ajustement à l'économie, mais bien un investissement pour les jeunes et leur avenir par l'économie.

Intervention de Pierre MENDIELA, au nom de la CFDT

Nous voilà donc au bout d'un long processus : le CCREFP intégrant le C-PRDF va enfin voir le jour. On pourra trouver que la démarche a été laborieuse. Sans doute ! C'est pourquoi j'essaierai d'être bref. Mais c'était le prix à payer pour que la volonté de concertation de la Région et de l'Etat, non seulement entre eux d'abord, par leurs efforts pour rapprocher leurs points de vue, mais aussi avec le troisième acteur régional, je veux parler des partenaires sociaux, se concrétise.

C'est ainsi que le souhait de nos organisations de capitaliser les acquis de la méthode antérieure d'élaboration du PRDF, par des groupes domaines, animés respectivement par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux a été entendu. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette orientation politique, de cette volonté constante d'associer, au-delà des seuls décideurs institutionnels, l'ensemble des forces vives de notre région.

Et notre approbation va bien au-delà d'une simple satisfaction d'amour-propre à se voir reconnu comme interlocuteur. A travers la mise en place de ces instances, pas totalement nouvelles, certes, mais profondément modifiées, on peut enfin espérer que se dessine en Rhône-Alpes, une vision globale de ce que devrait être la formation professionnelle dans notre espace régional. La prise en compte, dans la réflexion à venir, des différents schémas régionaux relatifs à la FP ainsi que des divers protocoles, chartes ou conventions passés entre les différents partenaires en est un signe évident.

La confrontation des politiques de formation des 3 acteurs régionaux et la recherche obstinée d'une cohérence et d'une complémentarité entre elles sont, de notre point de vue, les conditions nécessaires, mais pas obligatoirement suffisantes, pour élaborer effectivement une véritable stratégie concertée.

En effet, s'il a été convenu, et c'est heureux, que l'entrée transversale par public permettrait d'éviter l'écueil du travail en tuyaux d'orgue, susceptible de faire perdre leur cohérence aux actions à mener, il a été envisagé malgré tout, la possibilité, pour la commission formation tout au long de la vie, de créer si le besoin s'en faisait sentir, des groupes de travail spécifiques. Sans contester leur éventuelle utilité, on se doit d'être vigilant pour éviter que, ayant chassé le naturel, il revienne au galop et que l'éventuelle multiplication de ces groupes fasse perdre à terme la vision globale qui constitue justement l'apport nouveau de cette évolution des structures. On irait alors à nouveau vers quelque chose qui ressemblerait fort à une sorte d'usine à gaz

Voilà donc un bel outil à la disposition des acteurs régionaux qui ont su s'accorder sur une gouvernance partagée, dont nous souhaitons qu'elle le reste, sur une animation et une coordination renforcée, des orientations et des priorités communes que nous approuvons, comme le souligne l'avis proposé aujourd'hui à notre assemblée. Nous relevons notamment une priorité chère aux membres de la Commission 3 et qui vise à, je cite : « améliorer la prise en compte des difficultés d'insertion, de formation et d'emploi des jeunes dans un contexte qui leur est défavorable ».

Encore faut-il, pour se donner les moyens d'atteindre cet objectif, ne pas négliger le niveau V souvent décrié, par une vision qui se prétendrait ambitieuse mais dont les initiateurs ne paieraient pas les conséquences. Le Niveau V continue à constituer pour de nombreux jeunes, et pas seulement ceux qui seraient sortis du système en total échec scolaire, la première marche atteignable d'un parcours d'insertion dans l'emploi et d'évolution professionnelle à terme.

Il y aurait, de notre point de vue, incohérence à se lamenter, la main sur le cœur, sur les difficultés d'insertion des jeunes et à leur refuser ce premier niveau de qualification qui leur permette de trouver un métier.

Je tiens à remercier Marc PERRET et Tristan DESFRENNES qui ont réussi, dans des conditions plus qu'acrobatiques, à mener à terme, dans un calendrier que nous ne maîtrisons pas, le travail imposé qui nous permet aujourd'hui de rendre un avis argumenté.

Comme nous nous retrouvons sans difficulté dans ce texte, la CFDT le votera.

Intervention de Christine LAYMAND, au nom de la CFE-CGC

Monsieur le Président, Cher(e)s collègues,

Dans un environnement en perpétuelle mutation économique, après une sortie de crise encore douloureuse, le développement des formations professionnelles constitue un levier essentiel pour dynamiser les territoires et surtout permettre à chaque citoyen rhônalpin d'accéder à un emploi.

Le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles présenté au CESER pour avis, s'inscrit totalement dans la démarche des partenaires sociaux. Car qui mieux que les partenaires sociaux peuvent garantir le caractère opérationnel des CPRDF ?

Les partenaires sociaux, même s'ils ne sont pas signataires du CPRDF, ont une totale légitimité à s'impliquer dans les travaux afférents à son élaboration, sur les domaines où ils pensent apporter une plus value.

A l'heure ou la gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) va peut-être enfin voir le jour, il est plus que jamais essentiel d'être en mesure de contrôler que l'offre de formation dans les territoires reste de qualité et surtout s'adresse à tous les niveaux.

L'intérêt de la GTEC réside dans le fait qu'elle permet d'établir un diagnostic sur un territoire donné et de travailler sur la notion de bassin d'emploi. Les métiers en tension doivent être identifiés, autant que faire se peut, évalués d'un point de vue quantitatif, l'offre de formation doit répondre aux besoins identifiés et l'orientation doit en priorité les proposer aux jeunes pour assurer les redéploiements possibles localement.

Une fois de plus, nous revenons sur l'indispensable articulation « Emploi-Formation-Economie-Ressources Humaines », pour nous CFE-CGC, véritable sésame d'une réussite conjointe et partagée entre tous les acteurs de la région.

Si la question de la formation professionnelle s'envisage d'abord du point de vue du maintien dans l'emploi, la revalorisation continue de l'emploi et des compétences, reste un enjeu important pour la CFE-CGC. L'emploi est l'objectif prioritaire qu'il s'agisse d'accès, de maintien, d'évolution professionnelle, de mobilité professionnelle ou de reconversion.

Au-delà des publics prioritaires, l'offre de formation de qualité doit concerner tous les niveaux. Dans le contexte actuel, beaucoup d'étudiants ayant des diplômes généralistes se retrouvent sans emploi et avec de faibles possibilités d'insertion. Pour ces publics, il est important de pouvoir se former à nouveau pour s'insérer professionnellement sur un autre champ professionnel qui leur offre de vraies perspectives d'embauches. Nous devons travailler à l'employabilité des personnes.

Du niveau 5 au niveau 1 nous estimons que toutes les formations doivent être valorisées et de qualité.

Nous sommes attachés à la professionnalisation des formations. A ce titre nous pensons que les seniors constituent une force au sein de l'entreprise si l'on sait reconnaître, valoriser leurs compétences et expériences professionnelles, et organiser la transmission des savoirs.

La formation et la valorisation des potentiels et talents humains, véritable richesse des entreprises, passe aussi par cette voie là.

La question de l'emploi des jeunes doit être abordée d'un point de vue global. En effet, elle recoupe les problématiques concernant la formation initiale, les conditions de vie des étudiants, l'orientation, l'échec scolaire, l'insertion et l'accompagnement à l'emploi. On ne peut que saluer la mise en place des sous commissions du CPRDFP qui examineront ces questions et préconiseront des solutions opérationnelles.

La CFE-CGC est attachée à développer des dispositifs tels que la POE « Préparation Opérationnel à l'Emploi » et les contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) car ils proposent d'une part une formation théorique, base fondamentale, et d'autre part un accès à l'entreprise qui permet une véritable professionnalisation de « terrain ».

La CFE-CGC insiste sur le droit à la formation aussi pour les catégories regroupant les techniciens, les agents de maîtrise et les cadres.

La formation professionnelle ne doit pas être réservée aux bas niveaux de qualifications et aux demandeurs d'emploi. Dans la pratique, l'encadrement n'est jamais considéré comme un public prioritaire alors que la formation s'avère essentielle pour cette catégorie socioprofessionnelle compte tenu des évolutions techniques permanentes.

Si effectivement ces formations peuvent s'avérer plus longues et coûteuses, elles font partie des éléments à prendre en compte dans un souci de compétitivité et de performance de l'entreprise.

Une recrudescence des licenciements pour insuffisance professionnelle, l'application des critères professionnels de sélection en cas de licenciement économique, viennent confirmer que l'encadrement n'est pas épargné par les difficultés de rupture professionnelle. Dans la période actuelle, nombreux sont les cadres qui connaissent des périodes de chômage, parfois longues.

Au delà de ces remarques, La CFE-CGC votera cette contribution.
Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de Jacques BALAIN, au nom de la CFTC

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers,

La CFTC se félicite que l'Etat et la Région aient pu se mettre en harmonie pour la mise en place du Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) faisant suite au PRDF, en se servant des acquis de celui-ci.

L'élaboration du CPRDFP a été concoctée entre les différents acteurs et notamment par l'implication importante des partenaires sociaux. La CFTC approuve, même si le délai du débat fut court, que la Région ait par l'intermédiaire d'une saisine impliqué le CESER¹.

Pour la CFTC, le CPRDFP doit dessiner les grandes orientations politiques et professionnelles en direction de l'emploi qu'il soit privé ou public.

L'orientation doit avoir un rôle majeur et incontournable dans le CPRDFP, en particulier pour éviter le plus possible ces erreurs d'aiguillage dont les conséquences s'avèrent catastrophiques pour certains de nos jeunes et les conduisent directement à l'exclusion via la précarité.

¹ Précision CESER : Il s'agit d'un avis obligatoire prévu par le code général des collectivités territoriales

Nous sommes favorables à la nouvelle gouvernance du CPRDFP dans le cadre de la réorganisation du CCREFP, par la mise en place des deux commissions « emploi » et « orientation formation tout au long de la vie », cette dernière étant elle-même partagée en trois sous-commissions. Comme le constate le CESER, une déclinaison à l'intérieur de groupes thématiques devrait être mise en place avec parcimonie.

Le CPRDFP prévoit dans certaines conditions la mixité des publics (scolaire-apprenti-demandeur d'emploi) ; sur ce point, la CFTC n'y est pas opposée, mais elle demande une très grande vigilance avec la mise en place d'une étude préalable afin d'obtenir une cohabitation positive.

En parallèle du CPRDFP, l'Etat et la Région vont signer le COM (contrat d'objectifs et de moyens) pour la modernisation et le développement de l'apprentissage.

La CFTC approuve le développement de l'apprentissage en Rhône-Alpes car il permet au jeune l'obtention d'un diplôme et une insertion plus rapide dans l'emploi.

Tous les niveaux de qualifications doivent pouvoir être atteints par le biais de l'apprentissage et pas seulement les bas niveaux. Pour la CFTC, l'apprentissage fait partie de la formation initiale au même titre que la formation scolaire, les deux doivent être complémentaires et non concurrentielles.

La réussite de l'apprentissage passe par une concertation entre les partenaires sociaux des branches professionnelles, l'Etat et la Région pour définir les objectifs.

La CFTC est favorable à la signature d'un COM sur l'apprentissage ; nous retrouvant dans ce projet d'avis, nous voterons celui-ci.

Intervention de Lise BOUVERET, au nom de la CGT

« Tout travailleur engagé dans la vie active ou toute personne qui s'y engage a droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles et doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme ».

C'est au regard de ce droit inscrit à présent dans le Code du Travail modifié par la loi du 24 novembre 2009 et avec le souci de la préservation et du développement de l'emploi industriel et de service que nous avons travaillé avec l'ensemble des autres organisations syndicales, avec les organisations patronales, les représentants de l'Etat et du Conseil régional pour construire ce CPRDFP qui, en Rhône-Alpes s'inscrit dans la continuité du PRDF.

Pour apprécier le contenu de ce nouveau document stratégique, notre organisation s'est donné quelques repères :

- 1 L'ancrage sur l'économie : la loi indique que le CPRDFP est construit sur « la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois et de compétences ». La référence à la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE) comme Le outil de mise en cohérence du développement économique de la région en lien avec les autres schémas régionaux et les conclusions des Etats-Généraux de l'Industrie répond à cette obligation.
- 2 croisement avec les territoires : croiser les besoins de l'économie régionale avec les besoins de développement des territoires est nécessaire pour identifier les emplois et donc les formations et les qualifications qui seront nécessaires à court, moyen et long terme. L'articulation du CPRDFP avec les travaux des CTEF et avec le protocole de gouvernance territoriale signé par le Conseil régional, la DIRECCTE et les Partenaires sociaux devrait assurer cette cohérence.
- 3 La nécessité de l'anticipation : préparer aux emplois de demain suppose un travail d'anticipation en utilisant les outils et dispositifs existants : l'Observatoire Régional Emploi-Formation du PRAO les observatoires de branches, les outils statistiques publics et privés, les comités stratégiques prospectifs constituent des ressources essentielles à l'élaboration d'un diagnostic dans le cadre du groupe domaine « secteurs d'activités » qui continuera dans le nouveau cadre de remplir cette mission.
- 4 Une co-élaboration active : c'est dans la confrontation des données et des points de vue que peuvent se construire les éléments d'un CPRDFP pertinent, ce qui a été réalisé au cours des dernières semaines pour aboutir à un accord validé lors du CCREFP du 23 mai. Pour autant, il y a une légitimité à ce que les organisations représentatives des parents d'élèves et de l'éducation populaire puissent être partie prenantes de ce débat. La forme de leur participation est à trouver.
- 5 Des propositions évolutives : le CPRDFP n'est pas un document programmatique ; il doit conserver un caractère évolutif et être capable de s'adapter aux évolutions permanentes de la production de biens et de services, des besoins des hommes et des territoires.
- 6 Des moyens pour travailler : le processus d'élaboration du CPRDFP, son adaptation permanente, le fonctionnement des différentes instances nécessitent que chacun des partenaires dispose des moyens et des outils : le Conseil Régional, lors du mandat précédent a répondu à cette exigence. La signature du Préfet au bas du contrat devrait engager l'Etat à y contribuer pour sa part. La nouvelle organisation du CCREFP est une composante du CPRDFP et engage tous les partenaires à en assurer l'efficacité.

Au regard de ces évaluations, nous partageons l'avis positif qui nous est soumis.

Pour autant, si ce CPRDFP devrait nous donner les moyens d'une évaluation juste des besoins en formation partant des personnes à former, des secteurs économiques et des territoires, il se heurte à la logique gouvernementale actuelle d'un pilotage à partir des moyens. Que vaudront les préconisations d'un CPRDF face au dogme de la réduction des dépenses publiques qui se traduisent par la suppression massive des postes d'enseignants et la déconstruction de la formation professionnelle des jeunes ?

Au CPRDFP est annexé le contrat d'objectifs et de moyens « apprentissage » qui devrait être signé par le Préfet et le Président du Conseil régional. Le CESER n'a pas été informé de ce document, alors que l'apprentissage est constitutif du CPRDF. Dans le cadre de

sa campagne pour le développement de l'alternance, le gouvernement pèse de tout son poids pour engager les Régions à développer massivement cette voie de formation.

Sans remettre en cause le principe de l'alternance qui répond à un vrai besoin, on peut s'interroger sur la légitimité d'un gouvernement qui se fait prescriptif pour une compétence dont la responsabilité incombe aux Régions et dont le financement est assuré d'une part par les revenus du travail (taxe d'apprentissage) et d'autre part par les finances régionales. Même si le « Grand Emprunt » va venir abonder à quelques investissements dans les CFA.

Par ailleurs, l'accueil de jeunes apprentis dans les entreprises reste conditionné et est très fortement pénalisé par les difficultés économiques, comme on a pu le constater au plus fort de la crise.

Affirmer la nécessité d'un équilibre entre les différentes voies de formations comme le fait le CPRDF est une précaution, mais nous souhaitons attirer l'attention sur l'augmentation prévue du nombre d'apprentis qui aurait un impact important sur le budget régional, puisque chaque nouveau contrat induit une dépense supplémentaire liée au financement des aides aux apprentis et aux employeurs. Un rapport réalisé en 2007 par monsieur Chappuis, inspecteur général sur le financement des CFA avait alerté sur ce sujet. De plus, nous sommes attentifs à ce qu'un développement quantitatif ne nuise pas à la qualité de la formation tant pratique que théorique.

Enfin, nous apprécions que l'apprentissage dans l'enseignement supérieur soit à présent intégré dans la démarche globale du CPRDF, et fasse l'objet d'un travail collectif de l'ensemble des acteurs et non plus du seul monde économique associé à trois composantes de l'enseignement supérieur organisés dans Formasup.

L'équilibre actuel entre les niveaux de formation de Rhône-Alpes (à savoir 26,6% en supérieur incluant 15,4% de BTS) nous semble une bonne clé de répartition que nous souhaitons maintenir, en désaccord avec le monde patronal. Le CESER doit prendre ce sujet à bras le corps dans le cadre d'un travail en direction de la jeunesse que notre assemblée a retenu.

Intervention de Gérard CLEMENT, au nom de FO

Monsieur le Président, mesdames messieurs, chers collègues,

Le 31 mars dernier les Partenaires sociaux – organisations régionales patronales et organisations régionales de salariés, – CGPME – MEDEF – UPA et CFDT – CFE CGC – CFTC – CGT – FO – se sont exprimés dans une déclaration commune lors de l'installation du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle de Rhône-Alpes.

Cette déclaration s'inscrivait dans la continuité de celle faite lors du Comité de Coordination Régional de L'Emploi et de la Formation Professionnelle du 26 février 2009 ainsi que celle exprimée le 26 Avril 2010 devant la Conférence Economique et Sociale.

Dans leur déclaration les partenaires sociaux rhônalpins indiquaient en préambule : « Cette expression commune veut marquer notre volonté d'agir efficacement dans cette difficile période de crise économique et sociale. Nul n'en sait ni le terme, ni l'impact réel. Des filières industrielles, des territoires, des entreprises et des salariés de notre Région en subissent les conséquences. C'est la structure même de notre activité économique, en particulier industrielle, qui est aujourd'hui en jeu. Nous devons donc avoir comme souci premier de conjuguer nos efforts pour être plus efficace en répondant aux besoins des salariés, des entreprises et des territoires. ».

Ainsi donc la situation nécessite que chacun dans le cadre de ses responsabilités et dans le respect de son identité fasse le nécessaire pour que l'action collective soit rapide, forte, cohérente. C'est l'intérêt de la Région Rhône-Alpes que chacun à sa place, mais de façon coordonnée et articulée, puisse construire les voies et moyens permettant la convergence de ses initiatives avec celle des autres acteurs.

L'un des principaux acquis de notre région Rhône-Alpes est sa capacité d'innovation dont le dialogue social est une composante majeure. Notre "savoir faire" régional repose sur cette aptitude à construire ensemble par le dialogue entre Etat – Région et Partenaires sociaux. Nous sommes convaincus de l'efficacité de la négociation quadripartite pour la mise en place de dispositifs pertinents en matière d'Economie, d'Emploi et de Formation, chacun dans le cadre de ses prérogatives.

Le contrat de plan de développement des formations professionnelles est l'héritier du Plan régional de développement des formations. Ce contrat entre l'Etat et la Région est maintenant, avec la réforme de la formation professionnelle un document contractuel et non plus un document d'orientation du seul Conseil régional. Dans sa démarche au strict plan légal, il n'est pas théoriquement celui des partenaires sociaux dont pourtant la responsabilité en tant que gestionnaires des fonds au travers des organismes paritaires collecteurs agréés – les OPCA – est aussi sinon plus grande que les signataires.

Cette responsabilité s'exerce par l'expression du paritarisme de gestion et d'action au travers, des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés de branche ou interprofessionnels, des outils paritaires d'action tels ARAVIS ou les CIBC (centres interinstitutionnels de bilans de compétence) mais également au sein des instances de concertation que sont, entre autres, les commissions paritaires de branche et la commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi (la COPIRE).

Le PRDF ancienne formule avait déjà en Rhône-Alpes une originalité : celle de la co-construction (concept rhônalpin d'origine) entre Région – Etat et Partenaires sociaux. La nouvelle formule s'est située dans cette continuité bien que le législateur ne l'ait pas prévu. Cette innovation sociale est au cœur de la démarche du CPRDF Rhônalpin et constitue la base du nouveau fonctionnement du CCREFP – renforcé dans son rôle naturel de coordination des politiques de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux. Force ouvrière Rhône-Alpes a souhaité et agit pour ce renforcement et cette continuité.

Cette coordination renforcée avec pour base permanente la construction du lien Economie – Emploi – Formation est une des étapes essentielles qui doit se concrétiser dans l'action. Il est intéressant de souligner que les orientations tant de l'Etat que de la Région que celles des partenaires sociaux constituent de part leur place en annexe du contrat CPRDF des références pour toutes les actions à venir. Si nous ajoutons que la territorialisation prend aujourd'hui au travers de la mise en place de comités stratégiques dans les Contrats territoriaux Emploi Formation (les CTEF) une dimension nouvelle qui devrait accroître l'efficacité globale et répondre ainsi aux enjeux tant sociaux qu'économiques de notre Région. Cette irrigation est essentielle pour l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes

Pour ce qui concerne la gouvernance, il convient de souligner une meilleure distinction entre le pilotage « politique » relevant de la responsabilité des organisations et la mise en œuvre technique. Cette meilleure articulation différenciée entre le politique et le technique fait partie des orientations qu'a toujours défendu notre Assemblée. Pour le Groupe FO, cette différenciation entre politique et technique est une des grandes avancées dans la nouvelle configuration régionale à tous les niveaux d'action que ce soit territorial ou régional.

Il n'en reste pas moins qu'un tel document s'il est une indispensable référence ne vaudra que s'il se concrétise et se confronte à la réalité du vécu quotidien de l'ensemble des acteurs Rhônalpins de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation et des Rhônalpins eux-mêmes. C'est aujourd'hui le défi que doivent relever toutes celles et tous ceux qui ont construit ce nouveau Contrat pour la période de 2011 à 2015.

Reste à souhaiter que pendant ce temps le paysage ne soit pas bousculé encore une fois par des velléités dites réformatrices qui pourraient menacer l'ensemble du système de formation d'étatisation renforcée voire de nationalisation accentuée. C'est aussi un enjeu fondamental pour le paritarisme de gestion qui est de plus en plus battu en brèche. FO ne peut oublier que malgré les initiatives en Rhône-Alpes ce document est issu d'une réforme de la formation professionnelle qui a réduit le champ d'action et les responsabilités des porteurs du paritarisme en employant des arguments spécieux et faux.

Il est donc pour FO essentiel que la co-construction rhônalpine ait pu poser les bases d'un futur différent.

Nous voterons le projet d'avis.

Intervention de Marie-Laurence MOROS, au nom de la FSU

L'avis qui nous est proposé sur le CPRDFP s'ouvre sur les « conditions de transmission des documents très défavorables » dans lesquelles le CESER, à la demande de la Région, est appelé à se prononcer. Certes la loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie ne prévoit plus la consultation obligatoire du CESER² et nous devons souligner la volonté de l'exécutif régional d'associer notre assemblée à la concertation et ce dans un calendrier très contraint dont la Région n'est pas responsable. Cependant, à l'exception des partenaires sociaux, les membres de la commission formation ont découvert en séance le document CPRDFP et ses annexes. Ceci n'a pas favorisé l'appropriation de ce document important en amont et l'élaboration vraiment collective de l'avis. Cependant, cette remarque n'engage en rien la responsabilité du président de la commission ni la qualité de l'avis final.

De plus, si nous partageons, dans l'introduction de l'avis, le constat en Rhône-Alpes de « la volonté d'associer tous les acteurs et les citoyens à cette démarche, dans un souci de démocratie », nous tenons à rappeler que les Conseils académiques de l'Education nationale ne sont plus réglementairement consultés. Or, dans ces CAEN de Lyon et de Grenoble, toutes les parties sont représentées (Etat, Région et élus locaux, représentants des personnels et des parents, universités, représentants des employeurs et des syndicats de salariés). De fait aujourd'hui, les fédérations de parents d'élèves ne trouvent plus leur place dans aucune instance officielle de concertation sur le CPRDFP, ce qui n'est pas acceptable.

Ce CPRDFP présente une méthodologie, des principes stratégiques et des priorités sur lesquels notre organisation tient à s'exprimer.

1°) Une démarche partenariale

La démarche partenariale du CPRDF est essentielle. Les enjeux formation/emploi sont par nature complexes, le paysage de la formation professionnelle très fragmenté : le CPRDF est un moyen de prendre en compte les points de vue des acteurs régionaux dans leur diversité. Dans la continuité du PRDF précédent, l'élaboration de ce CPRDFP a permis la confrontation des analyses et des propositions dans une démarche active de concertation avec les partenaires sociaux et dans un objectif de co-construction que l'avis du CESER souligne avec justesse.

2°) Une nouvelle gouvernance du CPRDF

La méthodologie du CPRDF a repris le fonctionnement en trois groupes domaines autour de publics et parcours, secteurs d'activités et enjeux territoriaux, ce que nous approuvons. La nouvelle architecture du CCREFP a fait l'objet de plusieurs groupes de travail qui ont abouti à un document qui a fait consensus lors de la séance du 23 mai. L'avis proposé valorise à juste titre ce point sur la réorganisation de la gouvernance.

Reste à dynamiser et faire vivre les commissions, sous-commissions et groupes de travail, dans un engagement exigeant de chacun des partenaires, pour assurer l'efficacité de ces dispositifs au coeur de l'élaboration, la mise en œuvre et de l'évolution future du CPRDFP.

3°) Liens plan de formation et autres plans régionaux

Le CPRDF sera d'autant plus pertinent s'il réussit également à prendre en compte, quitte à les réinterroger, les autres plans régionaux en cours. Un des enjeux du CPRDF est donc de pouvoir lier ses objectifs à ceux des autres plans régionaux existants ou à venir.

Les questions de formation doivent se travailler en relation avec le schéma de développement économique et en complémentarité avec le schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. C'est ainsi que pourrait naître une véritable démocratie locale, dynamique et innovante, si les conditions sont réunies, en particulier la volonté réelle des pouvoirs publics (Région, Etat en région) de conduire un projet audacieux de développement économique mais aussi social de la région.

4°) Formation et la dynamique territoriale

Le territoire a acquis un rôle essentiel et l'ancrage des politiques publiques au local devient déterminant pour l'aménagement du territoire et l'existence de services publics efficaces. L'objectif de lutter contre les inégalités de formation qui demeurent importantes en Rhône-Alpes, en relation étroite avec les fortes inégalités sociales et spatiales dans les territoires, est essentiel. Cependant, tout en comprenant la nécessité d'une dimension territoriale des formations, la FSU reste attachée non seulement à la cohérence régionale de la carte des formations mais aussi à sa dimension nationale. Le rôle de suivi du CCREFP sera indispensable pour éviter une parcellisation à outrance des choix de formation dans les territoires.

Venons-en maintenant au fond.

² Précision CESER : Il s'agit d'un avis obligatoire prévu par le code général des collectivités territoriales

Pour la FSU, la Région doit se donner dans ce CPRDFP un double objectif prioritaire au niveau de la formation professionnelle initiale (statut scolaire et apprentissage) et à celui de la formation professionnelle continue :

- permettre à tous les jeunes et adultes non qualifiés d'accéder à un premier niveau de qualification ;
- permettre l'élévation générale des qualifications des jeunes et des adultes.

L'ensemble des voies de formation doit concourir à élargir fortement l'accès à la qualification, sans concurrence, c'est à dire en fait sans phénomène de « vases communicants » : la voie professionnelle ne doit pas remplacer la voie technologique, et vice versa ; l'apprentissage et la voie professionnelle sous statut scolaire doivent se compléter, accueillir tous les publics sans discriminations et non se concurrencer.

De ce point de vue, la FSU sera très attentive, dans un contexte de restrictions budgétaires et de suppressions de plus de 60 000 postes en 5 ans, à toutes les formes de dérives possibles. La FPC ne doit pas remplacer la FI : en effet, la FPC n'est efficace qu'assise sur une solide formation initiale. L'apprentissage n'est pas la solution aux difficultés du système éducatif, comme l'ont montré tous les autres plans « apprentissage » mis en route depuis une dizaine d'années.

En région on ne saurait trouver de solutions miracles ou plutôt de mirages, du type : mixité, non pas des parcours, que nous pourrions soutenir, mais des publics (statut scolaire, apprentissage et FPC) en lycée professionnel ou en lycée général et technologique, le cas de l'université étant spécifique. C'est un moyen pour l'Education nationale de tenter de faire financer par d'autres, ici la collectivité régionale, les formations. Cette remarque vaut aussi pour les plateformes technologiques, dans le cadre d'une réforme par l'Etat de la voie technologique, en particulier industrielle, qui s'ouvre à la rentrée 2011 et qui va en détruire la spécificité.

Enfin, nous nous étonnons que le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) 2011-2015 pour l'apprentissage, joint en annexe du CPRDFP alors qu'il lui est pleinement associé dans le vote de l'Assemblée régionale du 1^{er} juillet, n'ait pas été soumis à l'avis du CESER. Dans ce document les membres du service public pour l'emploi ainsi que tous les partenaires concernés par la formation professionnelle sont invités à développer l'apprentissage par tous les moyens. Nous ne saurions approuver à la FSU ce tout apprentissage sur lequel l'Etat pèse de tout son poids. L'Etat et les Régions poussent au développement de cette formation qualifiée de « voie d'excellence ». Nous sommes opposés et inquiets d'une montée en charge du nombre d'apprentis, où les Régions participent à même hauteur que l'Etat en matière de budget, soit un euro de l'Etat, un euro de la Région. Dans un contexte de restrictions budgétaires comment les finances régionales vont-elles supporter ces engagements à la hausse ? Comment la Région Rhône-Alpes pourra-t-elle honorer ses propres engagements sauf à le faire au détriment des investissements et des dépenses de fonctionnement en formation professionnelle initiale sous statut scolaire ?

Malgré des points de convergence avec l'avis qui nous est soumis, au vu de cette analyse et de ces remarques sur la forme et le fond, la FSU votera en abstention.

Intervention d'Eugène GARDE, au nom de la FCPE

Monsieur Le Président,
Chers collègues,

Même si nous partageons l'avis de contribution sur le Contrat de Plan Régional des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 présenté à l'assemblée plénière du CESER, ainsi que l'intervention du GERC, nous, représentants des parents d'élèves FCPE, PEEP, APEL, tenons à préciser :

- Les fédérations représentatives des parents d'élèves regrettent de ne pas avoir été associées à la démarche.
- Comme le précise la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, la formation professionnelle doit permettre à chaque personne d'acquérir et d'actualiser des connaissances destinées à favoriser son évolution professionnelle.
- Nos analyses, issues de nos actions principales sur la formation initiale, l'orientation et les conditions d'entrée des jeunes sur le marché du travail, auraient pu contribuer aux travaux d'élaboration du CPRDFP, notamment en direction des jeunes.
- Le CPRDFP, comme l'était le PRDF, est un outil au service des élèves optant pour les filières professionnelles dans le cadre de leur orientation.
- Pour le développement de l'apprentissage il faudra porter une attention toute particulière car cela passe nécessairement par un employeur, maître de stage. Force est de constater que cela est difficile actuellement.

Nous, représentants des parents d'élèves FCPE, PEEP, APEL, souscrivons à l'avis et le voteront.

Intervention de Michel MACHICOANE, au nom du GERC 3-4

Monsieur Le Président,
Chers collègues,

Dans un contexte de crise et de précarisation économique loin d'être résolues et dépassées, le CESER Rhône Alpes est amené à émettre un avis sur le nouveau contrat de plan régional de développement des formations professionnelles. Ce présent contrat de plan est d'importance majeure pour notre région.

En effet, il devient le nouveau cadre de référence dont tout l'intérêt est d'inscrire une véritable stratégie de développement de la formation professionnelle en Rhône-Alpes.

Il se déclinera notamment par les conventions annuelles d'application qui devraient permettre de suivre l'évolution de l'offre de formation par la voie scolaire et les voies de l'alternance comme d'agir directement sur les différents processus d'orientation, d'information et de formation professionnelle pour les jeunes, les adultes et demandeurs d'emploi. C'est donc bien l'ensemble de la population rhônalpine qui se trouve concernée, avec une attention particulière attendue pour les personnes directement impactées par cette précarisation de l'emploi ainsi que les nouvelles formes de travail et d'activité.

En ce sens, il est heureux qu'il ne revête pas un caractère programmatique, mais qu'il relève bien d'une démarche de pilotage partagée par un ensemble de partenaires essentiels à la dynamique d'insertion dans l'activité professionnelle, sociale, économique.

Le diagnostic valablement établi et partagé a apporté à la fois des éclairages sur la relation formation/ emploi et des recommandations pour l'évolution des différentes voies de formation professionnelle, initiale et continue. Il a également contribué à éclairer les problématiques des publics jeunes sans qualification, et a permis de mettre à jour des problématiques sectorielles et de branches professionnelles dans des secteurs d'activité sensibles en terme de tension sur l'emploi et de pyramides des âges.

Félicitons-nous d'orientations stratégiques définies et arrêtées dans une construction collective, sur des objectifs clairement identifiés. Ces objectifs devraient pouvoir viser des jeunes et des adultes sans qualification, renforcer l'accompagnement et l'insertion professionnelle, ou encore faciliter des actions en matière d'illettrisme et dans le développement de l'alternance.

La prise en compte des parcours et de leur individualisation est également présente comme l'avait suggéré le CESER dans de précédents et récents travaux.

De la même manière, en croisant des besoins sectoriels et des logiques de publics jeunes et adultes à l'échelle des territoires, le partenariat initié avec une réelle longueur d'avance a favorisé la construction de réponses plus adaptées sans empêcher l'Etat et la Région de s'accorder pour préserver la démarche novatrice mise en oeuvre depuis 2006 en Rhône-Alpes avec les partenaires sociaux tout en tendant à travers ce nouveau contrat à la rendre plus efficace.

Des principes d'action et un souci clairement affiché de mise en oeuvre jusqu'à l'évaluation sont également définis avec une attention quant au pilotage et une gouvernance explicite, ce dans le champ de compétences de notre collectivité régionale et une véritable anticipation, du dialogue et des actions projetés.

Nous tenons donc bien évidemment à nous associer à ce que de nombreux observateurs ont souligné à juste titre, c'est-à-dire notre satisfaction quant à une élaboration entre l'Etat et la Région, en étroite concertation avec les partenaires sociaux qui s'est opérée dans un climat de négociation donnant la priorité à l'intérêt général au-delà de toutes autres considérations. Cette anticipation des acteurs régionaux depuis plusieurs années pour construire une politique de formation à la hauteur des défis et leur implication durable en ce domaine au-delà de clivages légitimes et naturels a favorisé la voie d'un partenariat déterminé au service des rhônalpins. Nous voyons naître ainsi un espace régional où les parties prenantes en pleine responsabilité contribuent à la réponse aux besoins.

Néanmoins, nous voulons attirer l'attention du Conseil régional sur les remarques et les 6 points de vigilance suivants :

1) En premier lieu, nous regrettons vivement qu'au sein du processus de concertation comme dans la gouvernance prévue, n'aient pas été pensés et ne soient pas intégrés la place et le rôle de toutes les parties prenantes de la société civile

Ainsi les fédérations représentatives des parents d'élèves, les associations familiales, les organisations de jeunesse, les associations accompagnant les populations dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle déplorent ne pas avoir été associés à la démarche.

Comme le précise la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, la formation professionnelle doit permettre à chaque personne d'acquérir et d'actualiser des connaissances en favorisant son évolution professionnelle. Les analyses et propositions de ces associations sont précieuses et utiles à travers leur expertise originale complémentaire de celles des autres acteurs qu'il ne s'agit évidemment pas de concurrencer. Que ce soit au sein de la formation comme dans leur participation à faciliter l'accès dans les cursus de formation ainsi que sur le marché du travail. Ces divers organismes auraient donc pu apporter leur contribution pertinente lors des travaux d'élaboration du CPRDFP et devraient donc être associés dans les instances prévues. Si la volonté politique de la Région d'associer tous les acteurs notamment le secteur associatif et les citoyens est indiquée dans le contrat et nous paraît de bonne augure, les approches et modes de concertation et de participation méritent d'être réfléchis aussi avec les intéressés eux-mêmes. Car au-delà des partenaires traditionnels du dialogue social dont c'est naturellement et légitimement la vocation, les corps intermédiaires doivent être considérés dans leur ensemble et pas uniquement comme un relais des choix politiques de la collectivité et de l'Etat mais bien comme des citoyens organisés désireux d'être associés et « partie prenante » des débats et réflexions en amont des décisions. En ce sens devraient être intégrés, de manière explicite, des objectifs concrets et des modes opératoires.

2) La mise en oeuvre si elle doit tenir compte des acquis comme des évolutions nécessaires doit aussi impérativement s'attacher en particulier aux spécificités et inégalités territoriales à travers tous les acteurs, instances, dispositifs et outils mis en oeuvre.

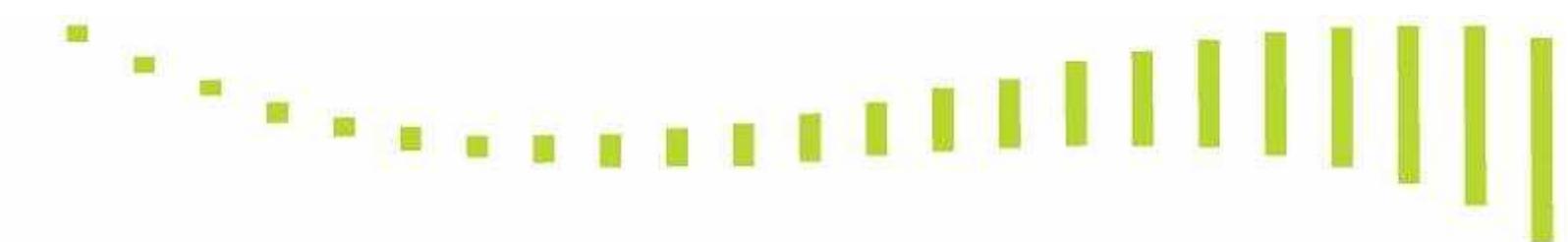
3) Le développement de l'apprentissage est à mieux déterminer dans des conditions visant à l'intégration des jeunes avec une offre pédagogique de qualité et sans discrimination d'origine.

4) L'intention affichée en terme de prospective en matière de formation et d'emploi ne peut être déconnectée d'une approche prospective globale intégrant toutes les évolutions susceptibles d'advenir au plan politique, social, économique et en ce domaine le rôle du CESER est essentiel et peut s'avérer très précieux.

5) Au regard des ambitions nombreuses affichées et des modes d'application divers et multiples, un suivi régulier doit être engagé avec le concours du CESER jusqu'au processus prévu d'évaluation.

6) Enfin, une démarche de communication doit être mise en place dans un souci d'information du citoyen rhônalpin pour faciliter l'appropriation par les populations bénéficiaires des actions d'orientation, de formation, d'insertion.

Si nous ne pouvons enfin que déplorer une nouvelle fois les conditions de sollicitation du CESER pour émettre un avis (délai extrêmement court et sans disposer des informations et documents utiles) ce qui pose question..., le GERC 3-4 souscrit à l'avis et le votera.



www.ceser.rhonealpes.fr

Le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) engage l'Etat et la Région Rhône-Alpes pour la période 2011-2015.

Il définit en concertation avec les partenaires sociaux, les grandes orientations politiques en matière de formation ainsi que les structures de gouvernance chargées d'en assurer la mise en œuvre.

**FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE • EMPLOI
ORIENTATION PROFESSIONNELLE • INSERTION PROFESSIONNELLE
CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES : CPRDFP**

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes

78 route de Paris - BP 19

69751 Charbonnières-les-Bains cedex

Tel : 04 72 59 49 73 Fax : 04 72 59 58 10

ceser@rhonealpes.fr

Pour suivre l'actualité, inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr